

Doit être conservée 2 ans par le commanditaire après sa réalisation - Conforme à l'arrêté du 24 juillet 2020

LE COMMANDITAIRE

NOM
 TELEPHONE
 ADRESSE

LOCAL DE LA CHAUDIÈRE

ENTREPRISE EFFECTUANT L'ENTRETIEN

NOM
 TELEPHONE
 ADRESSE

IDENTIFIANT PGM
Délimité par l'habitat

CARACTÉRISTIQUES DE LA CHAUDIÈRE

Marque, modèle, type
 Puissance nominale Pn (min/max.)
 Mode d'évacuation, type
 Date de mise en service
 N° de série
 Date du dernier entretien / /
Si connu

CARACTÉRISTIQUES DU BRÔLEUR À AIR SOUFLÉ

Marque, modèle
 Puissance nominale Qn (min/max.)
 Date de mise en service
 N° de série
 Date du dernier ramonage / /
Si connu

POINT DE CONTRÔLE OBLIGATOIRES DE L'ENTRETIEN

	SANS OBJET	VALIDÉ	NON- VALIDÉ
Vérification de l'état, de la nature et de la géométrie du conduit de raccordement de l'appareil			
Nettoyage du corps de chauffe, de la veilleuse, et de l'extracteur (si présent dans l'appareil)			
Démontage et nettoyage du brûleur			
Vérification fonctionnelle des dispositifs de sécurité de l'appareil			
Vérification et réglage éventuel du débit gaz			
Vérification fonctionnelle du circulateur de chauffage (si présent dans l'appareil)			
Vérification et réglage des organes de régulation (si présent dans l'appareil)			
VMC gaz : vérification du dispositif individuel de sécurité et nettoyage du conduit de raccordement			
Vérification du dispositif d'anti-retour de fumées (si présent)			
Chaudière avec ballon à accumulation : vérification des anodes et des accessoires fournis par le constructeur et suivant les prescriptions de celui-ci			
Contrôle de l'embouement du circuit hydraulique			
Purge des bulles d'air du circuit hydraulique lorsque le purgeur est fonctionnel et accessible			
Contrôle de la pression du circuit hydraulique			
Vérification du fonctionnement du circulateur du circuit hydraulique (si extérieur à l'appareil)			
Contrôle de la pression de gonflage des vases d'expansion avec regonflage si nécessaire			
Évaluation du bon dimensionnement de la chaudière par rapport aux besoins en chauffage et eau chaude			

Autres points de contrôle recommandés vérifiés :

MESURES OBLIGATOIRES APRÈS LES OPÉRATIONS DE RÉGLAGE

Pour les brûleurs à air soufflé uniquement

Température des fumées : °C
 Température ambiante : °C
 Teneur CO₂ et/ou teneur O₂ (à préciser) dans les fumées :
 % CO₂ % O₂

L'imprimé du test de combustion peut aussi être joint sur l'attestation.

TENEUR EN CO À PROXIMITÉ DE L'APPAREIL EN FONCTIONNEMENT POUR CHAUDIÈRE DE TYPE B (VOIR P2) UNIQUEMENT : PPM

% CO < 10 ppm : la situation est normale
 10 ppm ≤ % CO < 50 ppm : Il y a une anomalie de fonctionnement nécessitant impérativement des investigations complémentaires concernant le tirage du conduit de fumée et la ventilation du local.
 % CO ≥ 50 : Il y a un danger grave et imminent nécessitant la mise à l'arrêt de la chaudière et la recherche du dysfonctionnement avant remise en service.

N.B : le référentiel de contrôle des installations intérieures de gaz couvertes par l'arrêté du 23 février 2018 (CCH-2018-01 de novembre 2020) fait état d'un danger grave et immédiat pour un taux de CO supérieur à 10 ppm.

Appareil(s) de mesure (marque et référence)

Commentaire(s)

**RENDEMENT SUR PCI DE LA CHAUDIÈRE
À PUISSANCE NOMINALE UTILE DE FONCTIONNEMENT**

Rendement évalué de la chaudière : %
 Rendement de référence (sauf impossibilités liées aux caractéristiques techniques de l'installation) : %

**EMISSIONS DE POLLUANTS
(en mg/kWh à 0% d'O₂)**

Emissions évaluées de NOx de la chaudière :
 Emissions de NOx de référence 35

CLASSIFICATION ÉNERGÉTIQUE DE LA CHAUDIÈRE (uniquement pour les chaudières mises sur le marché avant septembre 2015)

Classe de rendement	Date de fabrication	Classe énergétique
Standard ou basse température	Avant 2005	D
	Après 2005	C
Condensation	Avant 2005	B
	Après 2005	A

CLASSE ÉNERGÉTIQUE DES PRINCIPALES SOLUTIONS DE REMPLACEMENT

Énergie	Système (neuf)	Classe énergétique
Bois	Chaudière bûche	C
	Chaudière granulé	A
Électricité	PAC eau - eau	A++ / A+++
	PAC air - eau	A+ / A++
Gaz	Chaudière condensation	A
	Chaudière de type B1	C
Fioul	Chaudière condensation	A / B

Définitions

Rendement de référence : pour le combustible gaz, il s'agit du rendement PCI à charge totale d'une chaudière à condensation de même puissance.
 Émission de référence : la valeur de référence correspond au niveau équivalent d'émission atteint par l'utilisation des meilleures technologies de chaudières utilisant le même combustible et présentes sur le marché depuis 2009.
 Les chaudières de type B sont des chaudières destinées à être raccordées à un conduit d'évacuation des produits de la combustion.
 Les chaudières de type C sont des chaudières pour lesquelles le circuit de combustion est étanche par rapport au local où elles sont installées.

DEFAUTS CORRIGÉS SUITE AUX OPÉRATIONS D'ENTRETIEN

Conseils pour le bon usage de l'installation de chauffage, les améliorations possibles, de l'intérêt d'un éventuel remplacement

Le bon usage de l'installation de chauffage en place

- Ne pas surchauffer les locaux en réglant la température ambiante souhaitée au minima de vos besoins
- Veuillez à baisser la température du thermostat ou de votre chaudière lorsque vous serez longuement votre foyer ou en cas d'absence
- Ne puiser de l'eau chaude que le temps nécessaire
- Ne pas boucher les ventilations
- Ne rien mettre devant les radiateurs
- Favoriser l'entrée du soleil (volets et/ou rideaux ouverts)
- Autres :

- Faire un rééquilibrage du réseau
- Isoler les tuyauteries (calorifugeage)
- Programmer le bouclage sanitaire
- Améliorer la performance de votre production d'eau chaude sanitaire (ballon, redimensionnement...)
- Adapter votre installation de chauffage à l'utilisation réelle du bâtiment
- Réduire vos besoins de chauffage par une meilleure isolation du bâtiment
- Autres :

Les améliorations possibles de l'ensemble de l'installation de chauffage

- Poser un thermostat d'ambiance programmable
- Vailler à l'adéquation de la température d'utilisation entre les émetteurs et le générateur
- Un éventuel remplacement des émetteurs de chaleur
- Poser ou remplacer des robinets thermostatiques
- Ajouter une sonde extérieure
- Faire régulièrement déboucher et traiter votre installation

Evolution ou remplacement de l'installation de chauffage

- En fonction de la classe énergétique de la chaudière (voir tableau ci-dessus « Détermination de la classe énergétique de la chaudière »), comparer avec les performances des différentes solutions de remplacement indiquées dans le tableau « Classe énergétique des principales solutions de remplacement ».
- Dans tous les cas de figure, faire remplacer les systèmes, sous-systèmes ou composants défectueux.
- Autres :

Les conseils et recommandations de la présente attestation sont données à titre indicatif et ont une valeur informative. Aucun investissement proposé par la personne ayant effectué l'entretien ne revêt un caractère obligatoire. Il s'agit de conseils et non de prescriptions ou d'injonctions de faire, sauf pour le cas où une erreur anormalement élevée en CO₂ est constatée.
 Dans le cas d'absence du relais DSC sur chaudière VMC gaz, le distributeur de gaz concerné sera informé par le prestataire ayant réalisé l'entretien selon la procédure définie dans la norme NF P 45-000.

Date de la visite d'entretien : / /

Nom de la personne présente lors de l'entretien :

Nom de la personne ayant réalisé l'entretien :

Commentaire :

Signature :

Signature :